

Compte rendu de la FS (formation spécialisée) du 28 septembre 2023



La CGT Finances Publiques 80 a lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

En ce jour de réunion de formation spécialisée du comité social d'administration local en matière d'hygiène, santé, sécurité et conditions de vie au travail, la CGT Finances Publiques de la Somme tient à renouveler son inquiétude sur la situation locale de la médecine de prévention.

Par ailleurs, concernant la sécurité au travail, le tableau des fiches de signalement montre qu'enfin le procureur de la République est avisé systématiquement des délits commis à l'encontre des collègues conformément à la loi.

C'est une avancée majeure puisque la DGFIP avait pour mauvaise habitude de juger de l'opportunité de dénoncer ces délits alors qu'elle le faisait de manière plus systématique (à juste titre) en ce qui concerne la découverte d'autres infractions (comme le travail dissimulé ou encore l'escroquerie à la TVA, etc...).

Nous vous remercions donc d'avoir pris en compte les revendications portées sur ce point par la CGT Finances Publiques de la Somme lors de la formation spécialisée du 4 mai dernier.

Nous tenons à signaler le caractère tardif de la transmission des documents de préparation de cette instance (comme pour le CSAL) et vous rappelons les dispositions de l'article 88 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 qui dispose que « *Communication doit être donnée aux membres titulaires et suppléants de l'instance de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance.* » (réception par courriel le 19/09/2023 à 16h04 pour le CSAL du 26/09/2023 et le 21/09/2023 à 09h26 pour la Formation Spécialisée de ce jour)

Enfin, la CGT Finances publiques de la Somme tient à réitérer ses revendications en matière de pouvoir d'achat et appelle l'ensemble des collègues à signer la pétition intersyndicale et à se mobiliser en grève et en manifestation le vendredi 13 octobre prochain.

Réponses à la déclaration liminaire :

S'agissant du médecin de prévention, la Direction ne dispose d'aucune autre information.

S'agissant de la communication tardive des documents, la Présidente de séance a indiqué que son visa avait tardé et qu'elle ferait mieux la prochaine fois.

A l'occasion de l'examen du tableau récapitulatif des fiches de signalement, la Présidente de séance a (« timidement ») pris acte des remerciements de la CGT Finances Publiques de la Somme pour avoir donné satisfaction à ses revendications s'agissant de l'application stricte de son obligation de dénoncer les délits commis à l'encontre d'agents de la DDFIP au procureur de la République.

L'ordre du jour fut le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 (pour avis) ; - **Adopté à l'unanimité**
2. Nouvelle implantation du SGC de Montdidier – actualité du dossier (pour avis) ;
3. Implantation du SAPF dans le cadre des relocalisations – actualité du dossier (pour information) ;
4. Point d'actualité budgétaire et examen des demandes de financement (pour avis) ;
5. Examen des registres SST, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;
6. Questions diverses (à communiquer si possible à l'avance)

Nouvelle implantation du SGC de Montdidier – actualité du dossier (pour avis) ;
--

La nouvelle implantation du SGC de Montdidier sera située à l'espace Jean-Jaurès. (au 41 rue Jean Jaurès à Montdidier.)

Il est partagé avec la sous-préfecture, l'éducation nationale, la région Hauts-de-France, la MSA et France Services.

Il s'agit d'un bâtiment appartenant à la Commune de Montdidier et pris à bail par la DDFIP de la Somme.

L'emménagement dans les locaux est prévu la semaine du 3 octobre 2023

L'aménagement de l'espace cuisine, au-delà du mobilier déjà acquis, sera examiné après l'installation des agents avec le concours de l'action sociale.

Concernant la mise à disposition d'un emplacement pour les vélos, ce besoin sera intégré aux études lancées en septembre autour du plan mobilité employeur (cf compte-rendu du CSAL du 26 septembre 2023).

Si la CGT Finances Publiques 80 considère effectivement que cette nouvelle implantation était indispensable pour permettre aux collègues d'exercer leur mission dans de meilleures conditions, elle s'est néanmoins abstenue de donner un avis sur cette nouvelle implantation.

Ainsi, il a été rappelé que, s'agissant d'un projet important, le projet de future installation du SGC de Montdidier aurait dû être soumis pour avis à la Formation Spécialisée le plus en amont possible et non lorsque le projet a abouti.

Implantation du SAPF dans le cadre des relocalisations – actualité du dossier (pour information) ;

L'implantation immobilière du SAPF a connu un calendrier d'installation particulièrement fluctuant en raison des différents retards pris dans l'exécution des travaux.

Le SAPF sera implanté rue Vincent Auriol. D'un effectif de 11 personnes prévues à sa création, ses effectifs ont vocation à augmenter pour atteindre 33 personnes à l'horizon 2026.

La direction a indiqué avoir résolu le problème du nombre limité de places de parking destinés aux agents. 13 places de parking sont ainsi réservés aux agents : 6 dans les sous-sols mêmes de la rue Vincent Auriol et 7 loués à la CCI situés rue Lamartine.

L'organisation matérielle retenue s'inspire directement des caractéristiques du « coworking » avec l'utilisation de bureaux en « open space », de tiers lieux, la mise en place du télétravail et d'un mobilier innovant.

L'installation dans les locaux est prévue le 20 novembre prochain..

La direction a précisé que ce service, qui dépend fonctionnellement du Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC) situé à St Germain en Laye, avait vocation à dépendre de la DDFIP de la Somme, à l'instar d'autres services supra-départementaux comme le centre de contact, à une échéance qu'elle n'a pas précisée.

**Point d'actualité budgétaire et examen des demandes de financement
(pour avis)**

Après une présentation de l'état du budget, **la CGT Finances Publiques 80** et les autres organisations ont approuvé les nouvelles dépenses à savoir l'acquisition de lampadaires supplémentaires destinés au centre de contact.

La session de formation « GPP gestion des émotions face à la mort » aura lieu en 2024. Il a donc été décidé que cette dépense de formation devra faire l'objet d'un vote au titre du budget de l'année 2024.

**Examen des registres SST, accidents de service et fiches de signalement
(pour information)**

A l'occasion de l'examen de ces registres, plusieurs points ont été abordés :

- La direction a annoncé qu'elle avait intégré à son plan triennal de travaux 2025-2027, l'isolation du bâtiment de Rollin.

La CGT Finances Publiques 80 a fait part de la nécessité également de prévoir une réflexion sur la possibilité technique d'y installer un système de climatisation autosuffisant en énergie afin de tenir compte des enjeux climatiques et écologiques.

- A l'occasion des réflexions sur les suites à donner aux fiches de signalement et l'application de l'article 40 du code de procédure pénale (qui prévoit l'obligation, pour un fonctionnaire de dénoncer tout crime ou délit dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions), **la CGT Finances Publiques 80** a interrogé la direction afin de savoir si une dénonciation des faits antérieures au mois de juin 2023 était envisagée puisque le délai de prescription en matière de délit est de 6 ans. Une telle dénonciation permettant de porter à la connaissance du procureur ces faits afin qu'il puisse les prendre en considération notamment en cas de réitération.

La direction a pris acte de cette question qui sera soumis prochainement au procureur de la République.

Les élus CGT présents.

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)

Nicolas Plouard (Titulaire)